



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
2023/2024

Préambule

L'admission d'un enfant à l'accueil extrascolaire ne sera validée qu'après la remise de tous les documents suivants constituant son dossier et ce quelle que soit la tranche horaire d'accueil :

- . La fiche sanitaire dûment remplie (état civil de l'enfant et de sa famille, le n° d'allocataire de CAF ou de MSA, la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant le soir, et les autorisations de pratiquer des soins d'urgence...).
- . La photocopie de ses vaccinations.
- . Le justificatif du quotient familial.
- . Le règlement de l'adhésion à l'association.

La Tribu propose d'accueillir tous les enfants des communes dites du plateau : Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain-de-Lerps au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire.

Ce service est agréé par le SDJES Ardèche, par la PMI et par la CAF Ardèche.

HORAIRES

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Afin de faciliter l'accueil des enfants de toutes les communes, deux lieux d'accueil sont mis en place :

Alboussière - place de la bascule de 7h30 à 9h
Saint-Romain-de-Lerps – route du pin de 7h30 à 10h

Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices-animateurs à partir du moment de leur prise en charge.

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animatrices-animateurs après 18h30. Les parents doivent donc venir chercher leurs enfants à 18h30 au plus tard. En fonction des communes, les horaires d'accueil sont différents, compte tenu des horaires scolaires.

La personne venant chercher l'enfant le soir, doit impérativement se présenter à un(e) animatrice-animateur.

La Tribu n'est pas responsable de la dégradation ou de la perte d'objets personnels apportés par les enfants.

En cas d'accident ou d'état de santé d'un enfant nécessitant des soins, le ou la responsable du service est autorisé(e) à prendre les mesures d'urgence appropriées et peut avoir recours au service du SAMU ou des Pompiers. Les parents sont avertis dans les plus brefs délais.

Les mercredis

à Alboussière/Champis :

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h30 et jusqu'à 9h, Place de la Bascule.

Les enfants sont ensuite transportés par l'équipe d'animation jusqu'à Alboussière.

Le soir, l'équipe d'animation raccompagne les enfants concernés jusqu'à Alboussière à partir de 17h30. Ils sont ensuite récupérés par une personne responsable entre 17h30 et 18h30.

à Saint-Romain-de-Lerps :

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h30 et jusqu'à 10h, espace dédié École Aéria.

Le soir, les enfants sont récupérés par une personne responsable entre 17h et 18h30.

Les vacances

à Alboussière/Champis :

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h30 et jusqu'à 10h, Place de la Bascule.

Le soir, les enfants sont récupérés par une personne responsable entre 17h et 18h30.

à Saint-Romain-de-Lerps

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h30 et jusqu'à 9h, espace dédié École Aéria.

Les enfants sont ensuite transportés par l'équipe d'animation jusqu'à Alboussière.

Le soir, l'équipe d'animation raccompagne les enfants concernés jusqu'à Saint-Romain-de-Lerps à partir de 17h30. Ils sont ensuite récupérés par une personne responsable entre 17h30 et 18h30.



Conditions d'admission

L'accueil de loisirs extrascolaire est destiné à tous les enfants d'Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain-de-Lerps. Sont admis les enfants de 3 à 11 ans.

La capacité d'accueil est variable en fonction de la commune d'origine :

- à Alboussière : 13 places
- à Champis : 4 places
- à Boffres : 4 places
- à Saint-Sylvestre : 4 places
- à Saint-Romain-de-Lerps : 14 places

L'encadrement est celui en vigueur fixé par décret. Il est actuellement d'1 animateur pour 12 enfants de "+ de 6 ans" et d'1 animateur pour 8 enfants de "- de 6 ans" conformément aux directives de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

L'inscription préalable est obligatoire auprès de La Tribu.

Les enfants présentant un handicap peuvent être accueillis. Un contrat d'accueil est alors formalisé entre les parents, le responsable de l'accueil extrascolaire et le médecin traitant.



Inscriptions, modifications et annulations

INSCRIPTIONS pour les vacances

Les inscriptions seront ouvertes trois semaines avant la période des vacances concernées. (aucune inscription ne sera prise avant cette date) par retour de mail à l'adresse suivante : latribu.vacances@gmail.com

Une confirmation vous sera envoyée par retour de mail avec la facture correspondant aux journées réservées.

L'inscription sera définitive à réception de :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- le paiement des journées réservées

Les remboursements seront faits sur justificatif médical uniquement, mais un sms serait le bienvenu si votre enfant est absent au 06 95 33 94 01.

L'accueil se fera à la journée sur Alboussière, une navette entre Saint-Romain-de-Lerps et Alboussière sera mise en place (15 places maximum).

INSCRIPTIONS pour les mercredis

Les inscriptions seront ouvertes à la fin de l'année scolaire pour l'année scolaire suivante. Vous aurez la possibilité d'établir une inscription annuelle. En cours d'année les inscriptions se font au plus tard le vendredi midi pour la semaine suivante.

Par mail à l'adresse suivante : mercreditribu@gmail.com

Une confirmation vous sera envoyée par retour de mail.

L'inscription sera définitive à réception de :

- la fiche d'inscription complétée et signée

Les remboursements seront faits sur justificatif médical uniquement, mais un sms serait le bienvenu si votre enfant est absent au 06 95 33 94 01.

L'accueil se fera à la journée sur Saint-Romain-de-Lerps, une navette entre Alboussière et Saint-Romain-de-Lerps sera mise en place (15 places maximum).



Tarifs et Facturation

TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire sont disponibles sur le site internet de La Tribu :

www.asso-la-tribu.org ou
auprès du secrétariat au 04 75 58 23 23.

Toute journée réservée sera facturée.

FACTURATION pour les vacances

Les factures sont remises ou adressées aux familles dès la confirmation de l'inscription.

Le règlement s'effectue dès réception, en espèces, chèque ou virement au secrétariat.

Aucun règlement de facture ne sera pris par l'équipe d'animation.

Les paiements par chèques ANCV sont acceptés.

FACTURATION pour les mercredis

Les factures seront envoyées par mail en début de mois suivant (en même temps que la facture pour le périscolaire).

Le règlement s'effectue dès réception, en espèces, chèque ou virement au secrétariat.

Aucun règlement de facture ne sera pris par l'équipe d'animation.

Les paiements par chèques ANCV sont acceptés.



Goûter et Activités

LE REPAS ET LE GOÛTER

Il est fourni par La Tribu et est compris dans le prix de journée. De même pour la collation de 16h.

LES ACTIVITÉS

De nombreux jeux sont mis à la disposition des enfants, et sont pratiqués avec l'équipe d'animation.

Au cours de la journée d'accueil, des animations diverses et/ou des sorties sont proposées aux enfants par l'équipe d'animation.

Les animations peuvent avoir lieu dans les différentes salles de l'espace d'accueil et/ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.